

Professeur de droit et recteur pendant l'Occupation : Gilbert Gidel, un marÃ©chaliste hostile Ã la collaboration

Description

Les images et documents d'archives en lien avec cet article sont exposÃ©s dans la galerie [Entre contrainte et adhÃ©sion : la facultÃ© de droit, Vichy et l'occupant](#)

TÃ©lÃ©charger

Gilbert Gidel est au sein de la facultÃ© de droit un bon exemple des complexitÃ©s de la pÃ©riode. Professeur de droit international, assesseur du doyen dirigeant la facultÃ© de droit pendant le passage de Georges Ripert au secrÃ©tariat dÃ©sÃ©tat Ã l'Ã©ducation nationale, dÃ©sÃ©une sensibilitÃ© conservatrice marquÃ©e par sa double expÃ©rience militaire pendant la PremiÃ¨re Guerre mondiale, puis en 1939-1940, il adhÃ¨re sans difficultÃ© aux nouvelles institutions mises en place par PÃ©tain et apparaÃ®t comme un soutien de lÃ©sÃ©tat franÃ§ais, devenant membre du Conseil national et recteur de Paris dÃ©sÃ©octobre 1941 Ã la LibÃ©ration ; mais hostile Ã la collaboration, il s'efforce de limiter les ingÃ©rences allemandes directes dans l'universitÃ© et entretient des relations exÃ©crables avec Abel Bonnard, ministre de l'Ã©ducation nationale Ã partir de 1942. Suspendu de ses fonctions Ã la LibÃ©ration, il n'est que lÃ©gÃ©rement sanctionnÃ© par le ministÃ©re et reprend son enseignement dÃ's 1945. La fin de sa carriÃ¨re et de sa vie est cependant accompagnÃ©e dÃ©sÃ©une mÃ©fiance persistante Ã son Ã©gard au sein de l'administration.

NÃ© le 18 novembre 1880, agrÃ©gÃ© de droit public en 1908 Ã la premiÃ¨re place aprÃ's deux thÃses portant sur le droit international, Gidel devient professeur de droit international Ã Rennes en 1913. MobilisÃ© depuis le dÃ©clenchement de la PremiÃ¨re Guerre mondiale (il est affectÃ© aux services dÃ©sÃ©tat-major de l'infanterie) jusqu'Ã en mars 1919, il reste dans la rÃ©serve pendant l'entre-deux-guerres. ChargÃ© de cours Ã Paris Ã partir de 1920, il est nommÃ© sur la chaire de droit constitutionnel comparÃ© en 1925. SpÃ©cialiste de droit international public (il publie trois volumes dÃ©sÃ©un *Droit international public de la mer* en 1932-1934), il acquiert une rÃ©putation autant nationale (il devient jurisconsulte du ministÃ©re de la Marine) qu'internationale pendant l'entre-deux-guerres, qui le conduit Ã effectuer des confÃ©rences aux universitÃ©s de Yale, de Cambridge ou Ã l'acadÃ©mie de droit international de La Haye, dont il Ã©tait membre du curatorium ; il n'obtient pourtant la chaire de droit des gens de la facultÃ© parisienne qu'en 1939, lors du dÃ©part en retraite d'Albert Geouffre de Lapradelle. Au mÃªme moment, il est mobilisÃ© Ã la suite de la dÃ©claration de guerre et affectÃ© Ã l'Ã©tat-major des forces maritimes franÃ§aises en tant que jurisconsulte auprÃ's du comitÃ© de contrebande ; ce poste a pu lui faire croire l'amiral Darlan, dont le rÃ©le gouvernemental sous le rÃ©gime de Vichy explique ensuite la promotion de Gidel Ã certaines fonctions. DÃ©mobilisÃ© en octobre 1940 (aprÃ's un repli pendant la dÃ©bÃ¢cle sur Brest, Plymouth, Liverpool, puis Casablanca), il retrouve sa chaire en 1940-1941, parallÃ©lement Ã sa fonction d'assesseur du doyen, qui le conduit Ã supplÃ©er Ripert pendant son passage au secrÃ©tariat dÃ©sÃ©tat Ã l'Ã©ducation nationale (entre septembre et dÃ©cembre 1940). Il est dÃ©sÃ©guÃ© dans les fonctions de recteur Ã compter du 1^{er} octobre 1941 (*Journal officiel de*

lâ??Ã?tat franÃ§ais, 14 septembre 1941) jusquâ??Ã la LibÃ©ration.

Sa nomination comme recteur rÃ©sulte de tractations pendant lâ??Ã?tÃ© 1941 entre JÃ©rÃ©me Carcopino (nommÃ© recteur de Paris suite au renvoi de Gustave Roussy aprÃ"s le 11 novembre 1940, il est alors devenu ministre de l'Ã©ducation nationale dans le gouvernement dirigÃ© par Darlan) et le haut-commandement militaire allemand Ã Paris. Carcopino, qui a Ã©tÃ© en contact Ã©troit avec Gidel pendant la pÃ©riode oÃ¹ celui-ci dirigeait la facultÃ© de droit de Paris et Carcopino Ã©tait lui-mÃªme recteur, lui propose une premiÃ¨re fois le poste en juillet 1941 lors d'une session du Conseil national (Gidel y a Ã©tÃ© nommÃ© dÃ;s le dÃ©but de 1941, lors de sa crÃ©ation) ; aprÃ"s son refus, Darlan, alors chef du gouvernement, lui Ã©crit le 15 aoÃ»t 1941 pour lui demander d'accepter le poste. Quant aux autoritÃ©s d'occupation, elles souhaiteraient un recteur capable Ã la fois de dÃ©velopper les Ã©changes universitaires avec l'Allemagne et d'assurer l'ordre dans les Ã©tablissements scolaires et universitaires, comme l'indique une note du commandement militaire allemand du 12 septembre 1941 : *Ich habe hierbei in den Vordegrund gestellt, dass deutscherseits Wert darauf gelegt werden muss, als Rektor in Paris einen Mann zu sehen, den persÃ¶nliche und wissenschaftliche Beziehungen mit Deutschland und der deutschen Wissenschaft verbinden und der auÃ?erdem seiner PersÃ¶nlichkeit nach geeignet ist, im kommenden Winter Ruhe und Ordnung in der Pariser Studenten- und SchÃ¼lerschaft aufrecht zu erhalten.* (Â« J'insiste sur le fait que, du cÃ´tÃ© allemand, on attache de l'importance Ã voir arriver comme recteur de Paris un homme qui a des liens personnels et scientifiques avec l'Allemagne et la science allemande et qui, de plus, est apte, de par sa personnalitÃ©, Ã maintenir le calme et l'ordre dans la population Ã©tudiante et scolaire parisienne pendant l'hiver Ã venir. Â») En rÃ©ponse Ã une premiÃ¨re liste proposÃ©e par Carcopino oÃ¹ ne figure pas Gidel (Paul Hazard, FranÃ§ois Olivier-Martin et Pierre Renouvin), les Allemands suggÃrent curieusement le nom du mathÃ©maticien Albert ChÃ¢telet, ancien recteur de Lille de 1924 Ã 1937 et directeur de l'enseignement secondaire de 1937 Ã 1940, rÃ©voquÃ© par le rÃ©gime de Vichy du fait de sa proximitÃ© avec le Front populaire. Carcopino s'oppose fermement Ã la nomination de ChÃ¢telet, qui apparaÃ®trait comme un dÃ©saveu pour le gouvernement de Vichy, et suggÃre le nom de Gidel. Pour les autoritÃ©s allemandes, le choix de l'ordre prime et Gidel, malgrÃ© son peu de relations avec l'Allemagne, apparaÃ®t suffisamment apte Ã le maintenir au sein de la population scolaire et Ã©tudiante.

Significativement, aprÃ"s sa nomination le 1^{er} octobre, le commandement militaire d'occupation attend le mois de dÃ©cembre 1941 pour recevoir Gidel, semblant considÃ©rer le passage du 11 novembre 1941 (Ã l'occasion duquel Gidel fait afficher une proclamation appelant les Ã©tudiants au calme) comme un test de son efficacitÃ© Ã maintenir l'ordre. C'est en effet dans une lettre du 9 dÃ©cembre que Werner Best, chef de la section administrative, signale Ã son supérieur le Dr Schmid, dirigeant le *Verwaltungstab*, l'Ã©tat-major administratif secondant le commandant des forces d'occupation Otto von StÃ¼lpnagel, que rien ne s'oppose Ã la rencontre. L'entrevue du 15 dÃ©cembre 1941 entre Otto von StÃ¼lpnagel et Gidel montre la marge de manuvre Ã©troite de ce dernier : l'autonomie d'action du recteur est conditionnÃ©e explicitement par StÃ¼lpnagel Ã sa capacitÃ© Ã maintenir l'ordre, faute de quoi les Allemands sanctionneraient Ã nouveau l'universitÃ©, comme ils l'ont fait en fermant les Ã©tablissements parisiens pendant plusieurs semaines aprÃ"s la manifestation du 11 novembre 1940. Les cas de Jules Basdevant, professeur de droit international et collÃgue de Gidel Ã la facultÃ© de droit, cible des Allemands pour ses critiques portÃ©es en cours contre le

respect par le rÃ?gime nazi du droit international, et de Jules Villey, fils d'Edmond Villey et professeur Ã la facultÃ? des sciences, condamnÃ? Ã deux ans de prison pour distribution de tracts, font l'objet de demandes pressantes adressÃ?es Ã Gidel pour qu'il prenne des mesures et renforce le contrÃ?le sur les professeurs ; ceux-ci doivent jouer un rÃ?le pour convaincre les Ã?tudiants de la justesse du maintien de l'ordre dans l'universitÃ?. AprÃ?s cette entrevue, Gidel suggÃ?re au ministre Carcopino de dÃ?placer Basdevant dans une facultÃ? de zone libre pour l'Ã?loigner de Paris ; Basdevant est convoquÃ? Ã Vichy, puis nommÃ? pour ordre Ã Lyon jusqu'Ã en 1944, avant d'Ã?tre suspendu puis mis Ã la retraite d'office Ã compter du 13 avril 1944 (arrÃ?tÃ? du 13 juin 1944).

Gidel apparaÃ?t comme un juriste conservateur, favorable Ã l'Ã?tat et au rÃ?gime de Vichy, ce dont tÃ?moigne sa participation au Conseil national. La position institutionnelle de Gidel le place en relais des dÃ?cisions du gouvernement de Vichy (ce qu'il souligne au moment de l'Ã?puration, indiquant que sa fonction impliquait la transmission de nombreuses circulaires ministÃ?rielles sur lesquelles il n'avait pas la main), qu'il s'agisse de la poursuite de l'application des lois raciales comme de la mise en place du service du travail obligatoire. Il est cependant hostile Ã la collaboration, au-delÃ de ce que les dispositions de la convention d'armistice de juin 1940 imposent Ã la France, et n'engage pas d'action particuliÃ?re en ce sens, malgrÃ? les souhaits exprimÃ?s par les Allemands avant sa nomination. Les relations de Gidel avec le ministre Abel Bonnard (en fonction Ã partir d'avril 1942), partisan rÃ?solu de la collaboration et admirateur du rÃ?gime nazi, sont notoirement mauvaises ; Gidel supprime ainsi la cÃ?rÃ?monie de rentrÃ?e de l'universitÃ? de Paris en 1943-1944 pour Ã?viter d'avoir Ã y inviter Bonnard. Sa position reste cependant complexe, comme en tÃ?moignent les mesures qu'il adopte Ã l'occasion de la lÃ?sion inaugurale, en dÃ?cembre 1942, de la chaire d'histoire du judaÃ?sme, crÃ?Ã?e Ã la facultÃ? des lettres de Paris, sur laquelle Abel Bonnard a nommÃ? l'antisÃ?mite notoire Henri Labroue, malgrÃ? l'opposition de la facultÃ?. Anticipant de possibles incidents du fait de la prÃ?sence d'Ã?tudiants hostiles au cours, mais aussi de Darquier de Pellepoix, chef du commissariat gÃ?nÃ?ral aux questions juives, Gidel mobilise des appariteurs de l'universitÃ? pour maintenir l'ordre et assiste lui-mÃ?me Ã la sÃ?ance. La description qu'il fait de l'Ã?pisode aprÃ?s-guerre insiste sur son souci de prÃ?server l'autonomie de l'universitÃ?, sans cautionner les dÃ?veloppements antisÃ?mites de la chaire nouvelle, dont la crÃ?ation est voulue par le ministÃ?re.

La principale prÃ?occupation de Gidel, qui rÃ?pond Ã la prÃ?occupation des autoritÃ?s d'occupation et du ministÃ?re, est en effet le souci de maintenir l'ordre au sein de l'universitÃ? et des Ã?tablissements scolaires, afin de garantir la poursuite de leur fonctionnement et d'Ã?viter une fermeture comparable Ã celle de novembre-dÃ?cembre 1940. Gidel demande dÃ?s octobre 1941 au commandement militaire allemand de cesser tout affichage sur les murs des Ã?tablissements scolaires, pour Ã?viter un facteur de troubles susceptible d'apparaÃ?tre comme une provocation. Il minimise dans plusieurs cas les incidents impliquant des Ã?tudiants, mais suggÃ?re aussi au ministre de l'Ã?ducation nationale des mesures ciblant des collÃ?gues, comme celle d'Ã?loigner Jules Basdevant de Paris.

On peut rattacher cette attitude faite de respect pour les ordres, d'adhÃ?sion aux aspects conservateurs du rÃ?gime et d'hostilitÃ? Ã la collaboration Ã deux aspects biographiques. Le premier est celui de juriste internationaliste ; Gidel souligne Ã plusieurs reprises que son rapport aux autoritÃ?s d'occupation doit se faire en respectant les droits des Allemands comme

puissance occupante selon le droit international, ni plus (refus de la collaboration active) ni moins (en cherchant des moyens de rÃ?sistance ou de contestation, et plus gÃ?nÃ?ralement en refusant de reconnaÃ?tre comme fondÃ?e sur le droit la prÃ?sence de lâ??occupant). Le deuxiÃ?me aspect est son expÃ?rience militaire pendant la PremiÃ?re Guerre mondiale et pendant la drÃ?le de guerre et la dÃ?bÃ?cle ; il en retire un attachement fort aux choses militaires et aux chaÃ?nes hiÃ?archiques de lâ??armÃ?e, qui explique une part de son rapport au rÃ?gime de PÃ?tain, que ce soit la dÃ?cÃ?rence rendue Ã un personnage aurÃ?olÃ? de son passÃ? militaire ou sa proximitÃ? avec Darlan (il est nommÃ? recteur pendant son ministÃ?re). Il nâ??endosse cependant quâ??une partie du programme politique pÃ?tainiste : favorable Ã lâ??Ã?uvre de rÃ?gÃ?nÃ?ration et dâ??ordre intÃ?rieur du rÃ?gime de Vichy et Ã la « RÃ?volution nationale », il participe au Conseil national instituÃ? par le rÃ?gime de Vichy et est prÃ?sentÃ? comme « rÃ?actionnaire » dans une note du ministÃ?re de lâ??Ã?ducation nationale en 1943 ; mais il ne se rÃ?sout pas Ã la collaboration avec lâ??Allemagne et apparaÃ?t Ã?loignÃ? de la ligne de Pierre Laval.

Ã? la LibÃ?ration, Gidel est suspendu de ses fonctions de recteur et de professeur Ã compter du 20 aoÃ?t 1940 et soumis Ã une procÃ?dure devant le comitÃ? dâ??Ã?puration. Le conseil supÃ?rieur dâ??enquÃ?te, prÃ?sidÃ? par son collÃ?gue de la facultÃ? de droit Julliot de La MorandiÃ?re, devenu doyen de la facultÃ? de droit de Paris Ã la LibÃ?ration, retient notamment la participation de Gidel au Conseil national instituÃ? par lâ??Ã?tat franÃ?ais, sa nomination comme recteur et le serment Ã PÃ?tain quâ??il a dÃ» prÃ?ter Ã cette occasion, la circulaire du 19 mai 1942 quâ??il a envoyÃ?e Ã propos de lâ??exposition « Le bolchÃ?visme contre lâ??Europe » oÃ¹ il attaque lâ??Union soviÃ?tique, devenue lâ??alliÃ?e de la France libre, lâ??exclusion quâ??il a prononcÃ?e contre Louise Royal, une lycÃ?enne de 14 ans ayant distribuÃ? des tracts dans son Ã?tablissement, certaines mesures de sÃ?curitÃ? des Ã?tablissements universitaires qui ont pu conduire Ã lâ??arrestation dâ??Ã?tudiants, lâ??application trop zÃ?lÃ?e du STO, enfin les sanctions prises en 1943 Ã lâ??Ã?gard dâ??agents grÃ?vistes en 1938, certes lÃ?gÃ?res, mais qui apparaissent comme une faute grave par lâ??attention quâ??elles auraient pu attirer sur eux.

AuditionnÃ? longuement le 11 dÃ?cembre 1944, Gidel revient sur ces accusations. Il affirme avoir appris incidemment sa nomination au Conseil national de Vichy et la prive de signification politique, en relevant sa participation rÃ?uite Ã trois commissions entre juillet 1941 et mars 1942 ; au sein de celles-ci, il distingue une ligne « visiblement imprÃ?gnÃ?e dâ??esprit de totalitarisme » et une ligne marquÃ?e « dâ??un esprit de libÃ?ralisme » Ã laquelle il affirme se rattacher. De mÃ?me, soulignant quâ??il nâ??a jamais reÃ?su la francisque, Gidel minore lâ??importance du serment quâ??il a dÃ» prÃ?ter comme recteur (« M. Le prÃ?sident : Vous ne vous considÃ?riez pas liÃ? en conscience ? â?? Gidel : Absolument pas. Câ??Ã?tait un serment exigÃ?). Il comportait lâ??exercice des fonctions pour le bien du service. »), minoration finalement retenue Ã son encontre comme expression de mauvaise foi ou de dÃ?fausse Ã bon compte. Il revient sur son opposition Ã Abel Bonnard (« Jâ??ai Ã?tÃ? le recteur de la lutte et de la rÃ?sistance contre BONNARD. [â?!] Je reprendrais la mÃ?me gestion si câ??Ã?tait Ã refaire, pour la France, contre les allemands et leurs collaborateurs. ») ; dans le cas de la circulaire relative Ã lâ??exposition sur le bolchÃ?visme, il affirme que son poste Ã?tait en jeu et quâ??il aurait pu, en cas dâ??opposition, Ã?tre remplacÃ? par un proche de Bonnard. Selon Gidel, le rectorat sâ??est efforcÃ? de ralentir la mise en Ã?uvre du STO (il cite une lettre de lâ??UNEF du 1^{er} mai 1943 le remerciant en ce sens) ; 4 000 Ã?tudiants parisiens sont partis pour le STO sur

12 000 requis. Gidel plaide le souci d'Ã?viter la rÃ?pression contre les Ã?tudiants Ã propos de ses appels pour quâ??ils Ã?vitent les Â« gestes vains Â» lors des cÃ?rÃ?monies du 11 novembre. Gidel se dÃ?fend Ã?galement d'Ã?avoir jamais donnÃ? de noms d'Ã?tudiants ayant distribuÃ? des tracts (dans le cas de Louise Royal, c'Ã?est la directrice de l'Ã?tablissement qui a transmis son nom ; Gidel explique par ailleurs le risque inhÃ?rent Ã ces distributions, qui permettaient aux Allemands de remonter des filiÃ?res de rÃ?sistance).

Lors de la sÃ?ance du 18 dÃ?cembre 1944, Edmond LablÃ?nie, rapporteur devant le conseil supÃ?rieur d'Ã?nquiry, relÃ?ve l'attitude digne de Gidel, qui n'Ã?a pas cherchÃ? Ã s'abriter derriÃ?re des excuses ; il considÃ?re que Gidel Â« n'Ã?a pas collaborÃ? avec l'Allemagne, mais avec l'ordre nouveau Â» et a Ã?tÃ? le Â« recteur de l'abdication Â». Le conseil supÃ?rieur d'Ã?nquiry se prononce Ã la majoritÃ? de 5 voix pour la rÃ?vocation avec pension (contre 2 voix pour la rÃ?vocation sans pension et une voix pour la rÃ?trogradation de classe).

Gidel rÃ?soit des lettres de soutien, dont celle de Julliot de La MorandiÃ?re, indiquant le 28 janvier 1945 que Gidel Ã?tait la Â« bÃ?te noire d'Abel Bonnard Â», que des Â« collÃ?gues rÃ?sistants n'Ã?hÃ?sitaient pas Ã se confier Ã lui Â» pendant l'Occupation et qu'Ã?on lui reproche principalement son Â« attitude anticomuniste Â», ce qui mÃ?rite une sanction plus lÃ?gÃ?re que la rÃ?vocation ou mÃ?me la mise Ã la retraite. Charles Eisenmann, professeur de droit et membre du cabinet de RenÃ? Capitant, reconnaÃ?t le 28 juillet 1945 sa Â« docilitÃ? excessive au marÃ?chalisme Â» et Â« son acceptation des fonctions rectoriales Â», mais les Â« quelques actes contestables [â?] paraissent bien Ã?tre des exceptions Ã une conduite en gÃ?nÃ?rale correcte. Â» Il propose un blÃ?me et une suspension de deux ans, qui courrait presque jusqu'Ã la retraite de Gidel. La sanction finale, dÃ?cidÃ?e par le ministre RenÃ? Capitant le 21 septembre 1945, est plus lÃ?gÃ?re : Gidel est exposÃ? Ã un simple blÃ?me et rÃ?intÃ?grÃ? immÃ?diatement Ã son poste de professeur de la facultÃ? de droit de Paris (sa suspension effective ayant durÃ? un peu plus d'un an, entre aoÃ?t 1944 et septembre 1945). Il y exerce jusqu'Ã sa retraite, tout en poursuivant sa prestigieuse carriÃ?re internationale.

Admis Ã la retraite par dÃ?cret du 12 juin 1948, Gidel conteste cette mesure estimant qu'Ã? il bÃ?nÃ?ficiait d'un report de la limite d'Ã?ge jusqu'Ã en 1951 ; le Conseil d'Ã?tat lui donne raison dans une premiÃ?re dÃ?cision du 30 novembre 1950 et sa situation est rÃ?gularisÃ?e par dÃ?cret du 17 mai 1951. Un nouvel arrÃ?t du 4 octobre 1957 rejette en revanche des demandes indemnitaires formulÃ?es par Gidel. La demande d'honorariat approuvÃ?e par la facultÃ? de droit de Paris le 27 juin 1951 reste bloquÃ?e par le ministre pendant de nombreuses annÃ?es ; sur une lettre de relance du doyen de la facultÃ? adressÃ?e au ministre de l'Ã?ducation nationale, une mention manuscrite de Jean Sarrailh, recteur de Paris de 1947 Ã 1961, indique : Â« Avis favorable Ã l'attribution de l'honorariat comme professeur mais pas comme recteur Â». L'honorariat lui est finalement concÃ?dÃ? par un dÃ?cret datÃ? du 15 juillet 1958 (signÃ? par de Gaulle, alors prÃ?sident du Conseil), qui n'Ã?est publiÃ? au *Journal officiel* que le 6 septembre 1958. C'Ã?est probablement sans en avoir reÃ?u la notification que dÃ?cÃ?de Gidel, le 22 juillet 1958, des suites d'une opÃ?ration. Une mention manuscrite dans un courrier entre le directeur gÃ?nÃ?ral de l'enseignement supÃ?rieur et le recteur de Paris indique : Â« On a attendu qu'Ã? il soit mort Â».

Guillaume Richard, professeur d'histoire du droit Ã l'universitÃ? Paris CitÃ?

Indications bibliographiques

« AcadÃ©mie de Paris. Personnel scientifique et administratif des facultÃ©s et des lycÃ©es de garÃ§ons et de filles, de lâ??enseignement professionnel, de lâ??enseignement primaire supÃ©rieur, 1870â??1940 », Archives nationales, AJ/16/6001.

« Guerre de 1939â??1945. La France et la Belgique sous lâ??occupation allemande (1940â??1944). Les fonds allemands conservÃ©s aux Archives nationales », Archives nationales, AJ/40/565 ; AJ/40/566.

« Direction de lâ??administration gÃ©nÃ©rale (1892â??1964), dossiers dâ??Ã©puration, sÃ©rie Ministres â?? inspecteurs â?? recteurs », Archives nationales, F/17/16931

de AzcÃ¡rraga JosÃ© Luis, « In Memoriam: Gilbert Gidel (1880-1958) », dans *Revista EspaÃ±ola de Derecho Internacional*, vol. 11, n° 3, 1958, <https://www.jstor.org/stable/44293385>, p. 641â??643.

Condette Jean-FranÃ§ois, « â??Les recteurs du MarÃ©chalâ??. Administrer lâ??Ã©ducation nationale dans les annÃ©es noires de la Seconde Guerre mondiale (1940â??1944) », dans Jean-FranÃ§ois Condette (dir.), *Les Ã©coles dans la guerreâ??: acteurs et institutions Ã©ducatives dans les tourmentes guerriÃ¨res (xvii^eâ??xx^e siÃ¨cles)*, « Histoire et civilisations », Villeneuve dâ??Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 471â??526.

Rouquet FranÃ§ois, «â?Mon cher CollÃ¨gue et Amiâ?» Lâ??Ã©puration des universitaires (1940â??1953), « Histoire », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, <https://doi.org/10.4000/books.pur.103586>.

Rousseau Charles, « Gilbert Gidel (1880â??1958) », dans *Revue GÃ©nÃ©rale du Droit International Public*, vol. 62, n° 2, 1958, p. 393â??399.

Scelle Georges, « In Memoriamâ??: Le Professeur Gilbert Gidel », dans *Annuaire FranÃ§ais de Droit International*, vol. 4, 1958, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1958_num_4_1_1366, p. 1â??4.

Pour citer cet article

Richard Guillaume, « Professeur de droit et recteur pendant lâ??Occupation : Gilbert Gidel, un marÃ©chaliste hostile Ã la collaboration », dans *Exclude, persÃ©cuter, rÃ©intÃ©grer. Des victimes de la lÃ©gislation antisÃ©mitique Ã la facultÃ© de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. BibliothÃque interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/le-cas-de-gidel/>.

Date

08/12/2025